

22.05.2017 - 10:00 Uhr

Test TCS de sièges d'enfants: grand choix de produits recommandés



Bern (ots) -

Emmen, 22 mai 2017. Le dernier test de sièges d'enfants du TCS portait sur 39 produits de toutes les catégories de poids. Un cinquième des sièges examinés ont été qualifiés de "non recommandés" ou de "recommandés avec réserves". 32 modèles ont obtenu la mention "recommandé", voire mieux.

Tous les sièges d'enfants ont été examinés selon les critères suivants: sécurité, maniement, ergonomie, teneur en substances nocives ainsi que facilité de nettoyage et finition. Les 32 produits classés "recommandés", voire mieux, dépassent tous nettement les normes légales. Leurs fabricants ont tenu compte des tests des organisations de protection des consommateurs.

80% des sièges d'enfants sont "recommandés", voire mieux

Seuls trois produits testés ont été décalés au niveau "recommandé avec réserves". Deux d'entre eux peuvent, selon leur fabricant, être utilisés depuis la naissance de l'enfant jusqu'à l'âge où le siège d'enfant n'est plus obligatoire. Cette caractéristique, a priori pratique et économique, est en réalité un compromis au détriment de la sécurité. Les sièges d'enfants adaptés aux catégories d'âge et de poids obtiennent de meilleurs résultats en termes de sécurité. Le troisième siège "recommandé avec réserves" et deux des quatre produits "non recommandés" présentent également des lacunes dans la discipline de la sécurité, alors que les deux autres sièges "non recommandés" ont une forte teneur en substances nocives.

Tendance vers les sièges à installer dans les deux sens

On trouve dans le commerce de plus en plus de sièges qui peuvent être installés aussi bien dans la direction de la marche qu'en sens contraire. Six modèles examinés dans ce dernier test TCS offrent cette option. Ils sont utilisables depuis la naissance de l'enfant jusqu'à l'âge de quatre ans. Cependant, même avec ces sièges, des enfants de moins de 9 kg (pour les modèles admis selon la norme UN ECE R44) ou de moins de 15 mois (pour les modèles admis selon UN ECE R129) ne doivent en aucun cas être installés dans le sens de la marche. L'installation des enfants dans le sens contraire réduit le risque de blessures des petits enfants en cas de collision frontale.

Le Mifold Grab-and-Go a également été testé

En raison du grand intérêt public qu'il a suscité, le siège d'enfant pliable "Mifold Grab-and-Go" a également été testé, bien qu'il n'offre pas de protection contre les chocs latéraux et ne réponde donc pas à une exigence fondamentale du test de sièges d'enfants. Petit et léger, ce modèle présente cependant des inconvénients au niveau du maniement et de l'ergonomie par rapport à un rehausseur de siège usuel sans appui dorsal. Il offre une protection suffisante en cas de collision frontale, mais il peut facilement glisser et les passants de ceinture ne maintiennent pas solidement en bonne position la ceinture à trois points.

Nouvelle directive pour l'admission de sièges d'enfants

Le législateur révisé le règlement d'autorisation des sièges d'enfants. La première partie de la nouvelle directive a déjà été approuvée par l'UN-ECE et s'applique depuis le début 2014 en Suisse également. Durant une période de transition de plusieurs années, la nouvelle directive et l'actuelle norme ECE R44 coexisteront. Voici les principaux changements de la nouvelle directive:

- Les produits doivent réussir un test de collision latérale pour être autorisés. Cette règle répond à une exigence que le TCS formule depuis de nombreuses années et qui fait partie du test TCS depuis plus de dix ans.
- Le choix du siège ne dépend plus du poids de l'enfant, mais de la taille de celui-ci. Le fabricant peut décider lui-même pour quelles tailles il veut concevoir son siège, par exemple pour 40 à 100 cm. La répartition des sièges en classes est donc supprimée.
- tous les enfants de moins de 15 mois doivent être transportés dans le sens contraire de la marche du véhicule. Cette règle ne vaut que pour les modèles répondant à la nouvelle directive et non pas pour ceux conformes à l'homologation ECE-R 44. Les coques à bébé usuelles peuvent également être utilisées plus longtemps. Les enfants passent fréquemment dès 9 kg déjà dans un siège plus grand dirigé vers l'avant, ce qui n'est pas dans l'intérêt de leur protection. Le TCS recommande de transporter le plus longtemps possible les enfants dans le sens inverse de la marche de la voiture, c'est-à-dire jusqu'à ce que la tête commence à émerger de la coque (donc que l'enfant a atteint env. 13 kg).

La norme existante (ECE-R 44) reste en vigueur jusqu'à nouvel avis. Elle s'applique parallèlement à la nouvelle directive, si bien que les modèles actuels de sièges d'enfants peuvent être vendus et utilisés encore pendant plusieurs années.

Informations supplémentaires

Analyse de toxicité

L'analyse des substances toxiques a été effectuée par l'organisation de protection des consommateurs "Stiftung Warentest". Elle portait sur les produits suivants: PAH, phtalates, agents ignifuges, composés phénoliques, composés stannico-organiques, colorants AZO, formaldéhyde et métaux lourds. Toutes les parties du siège entrant en contact avec l'enfant ont été vérifiées. L'examen et l'évaluation se basaient sur le document ZEK 01.2-08 (élément de l'examen GS), la directive 1907/2006/CE (« REACH »), la directive EN-71 (directive concernant les jouets) et le standard Ökotex 100.

Infoguide "Sièges d'enfants 2017" La dernière édition de l'infoguide "Sièges d'enfants 2017" offre encore une foule d'autres informations sur la sécurité des enfants en voiture, des conseils pour l'achat d'un siège et le dernier test TCS de sièges d'enfants. L'installation des sièges est facilitée par des vidéos qui peuvent être visionnées moyennant un code pixel figurant dans la brochure ou sur la page d'accueil internet. Cet infoguide est le produit de la collaboration entre le Touring Club Suisse (TCS) et le bpa (Bureau de prévention des accidents). Il peut être commandé gratuitement à partir du 22.05.2017 sur le site internet www.sieges-enfants.tcs.ch ou auprès du bpa à Berne.

Prescriptions concernant la sécurité des enfants Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou d'une taille jusqu'à 150 cm (la limite atteinte en premier s'applique) doivent être installés dans un siège d'enfant. En achetant un siège d'occasion, veiller à ce qu'il ne soit pas trop vieux. L'année de construction figure sur l'étiquette orange apposée sur le siège. Un numéro de vérification commençant par 03 ou 04 doit y figurer. Plus d'informations à ce sujet sur l'infoguide "Enfants en voiture" édité en neuf langues qui peut être commandé à l'adresse internet www.infoguide.tcs.ch.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -

www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.pressetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100802755> abgerufen werden.